

La protection sociale: une question de changement social

Vision et stratégies des mouvements sociaux



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1. LA PROTECTION SOCIALE: CADRE DE RÉFÉRENCE	6
1.1. UN ENSEMBLE DE MESURES	6
1.2. LES ACTEURS	7
1.3. MODES DE FINANCEMENT	8
2. ANALYSE CONTEXTUELLE	9
3. NOTRE VISION	12
3.1. LE RÔLE DES MOUVEMENTS SOCIAUX	12
3.2. LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT	13
4. LES ACTIONS DES MOUVEMENTS SOCIAUX SUR LE TERRAIN	14
4.1. ICI, AU NORD	14
4.2. LÀ-BAS, DANS LE SUD	14
A. ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ	15
1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	15
2. LES INTERVENTIONS DE WSM	15
3. «L'UNION COMMUNALE DES MUTUELLES DE SANTÉ DE BEMBÈRÈKÈ (UCMSB)» AU BÉNIN	15
B. SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL	17
1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	17
2. LES INTERVENTIONS DE WSM	17
3. TOUT N'EST PAS ROSE : LA JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE (JOC) D'ÉQUATEUR EN ACTION DANS LES PLANTATIONS DE FLEURS	17
C. ACCÈS AUX REVENUS	19
1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	19
2. LES INTERVENTIONS DE WSM	19
3. LES MICROCRÉDITS DE KONDO JIGIMA : DE PETITS PRÊTS AVEC DE GRANDES CONSÉQUENCES AU MALI	19
D. ACCÈS À LA SÉCURITÉ SOCIALE	21
1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	21
2. LES INTERVENTIONS DE WSM	21
3. LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS EN INDONÉSIE : KSBSI S'ENGAGE COMPLÈTEMENT	21
E. L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE	23
1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	23
2. LES INTERVENTIONS DE WSM	23
3. LES BANQUES CÉRÉALIÈRES EN ETHIOPIE: UNE BÉNÉDICTION DANS LA PÉRIODE DE SOUDURE	23
5. CONCLUSION GÉNÉRALE	25
ANNEXE I – MOUVEMENTS SOCIAUX ACTIFS EN PROTECTION SOCIALE EN AFRIQUE	26
ANNEXE II – MOUVEMENTS SOCIAUX ACTIFS EN PROTECTION SOCIALE EN ASIE	29
ANNEXE III – MOUVEMENTS SOCIAUX ACTIFS EN PROTECTION SOCIALE EN AMÉRIQUE LATINE	30

La protection sociale : une question de changement social Vision et stratégies des mouvements sociaux

Auteurs: Bart Verstraeten, Patrick Vandurme, Katrien Beirinckx, Gijs Justaert, Stijn Sintubin, Valérie Vanbelle et Caroline Lesire

Avec des contributions de: Thierry Manhaeghe, Jef Vanhecken, Ellen Verryt, Fabien Habimana, Tatieen Musaybimana, Uzziel Twagilimana, Ilère Ngongang, Ann De Jonghe, Andre Kiekens, Arnaud Gorgemans et Antoinette Maia

Photos: Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale (WSM) et LCM-ANMC
Affiches: Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale (WSM)

Publié par:

Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale asbl
Chaussée de Haecht 579 | 1030 Bruxelles | Belgique
Tel: +32.(0)2.246.36.71 | Fax: +32.(0)2.246.38.85
www.solmond.be

ACV-CSC

Chaussée de Haecht 579 | 1030 Bruxelles | Belgique
Tel: +32.(0)2.246.31.11 | Fax: +32.(0) 2.246.30.10
<http://www.csc-en-ligne.be/>

LCM-ANMC

Chaussée de Haecht 579 | 1030 Bruxelles | Belgique
Tel: +32.(0)2.246.41.11 | Fax: +32.(0)2.246.48.21
www.mc.be

Ce document a été produit grâce au financement de l'Organisation inter-églises de coopération au développement (ICCO) et de la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGD) de la Belgique. Imprimé sur papier recyclé.

Une version électronique de cette publication est disponible sur le site suivant : www.socialalert.org.

La reproduction entière ou partielle de cette publication est autorisée à condition que WSM, ACV-CSC et LCM-ANMC soient dûment mentionnés. Nous vous prions de nous envoyer copie de l'article imprimé ou le lien y afférent.

Abréviations

ACV-CSC	Confédération des syndicats chrétiens
ACW	Mouvement ouvrier chrétien (en Flandres)
CIT	Conférence internationale du travail
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
JOC	Juventud Obrera Católica (Jeunesse Ouvrière Chrétienne)
KSBSI	Confédération de syndicats prospères de l'Indonésie
LCM-ANMC	Alliance nationale des mutualités chrétiennes
MOC	Mouvement ouvrier chrétien
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
PROMUSAF	Programme d'appui aux mutuelles de santé
WSM	Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale

Infographie: Gevaert Graphics

Impression: Gevaert Printing

© Septembre 2010, WSM, ACV-CSC et LCM-ANMC



Avec le soutien de
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

La protection sociale: une question de changement social

Vision et stratégies des mouvements sociaux



REMERCIEMENTS

Ce document présente la vision et les stratégies par rapport à la protection sociale des mouvements sociaux partenaires de WSM, ACV-CSC et LCM-ANMC. Leur travail et leurs expériences sont la source et l'inspiration de ce document. Rédiger et éditer ce document est la meilleure manière pour les remercier et les encourager à continuer leur travail. De même, ce document stratégique se veut être comme un pont vers le niveau de la politique : la pratique met en évidence que les mouvements sociaux font déjà « bouger » beaucoup en matière de protection sociale. Nous demandons, au Nord comme au Sud, que les décideurs politiques se joignent à ce mouvement. Parce que chaque personne compte !



Introduction

WSM est l'ONG du Mouvement ouvrier chrétien de Belgique, mieux connu sous le sigle ACW-MOC¹. Au sein de ce mouvement et en étroite collaboration avec ses organisations constitutives, WSM se charge de la coopération et de la solidarité internationales avec les mouvements sociaux dans le Sud, notamment en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

Pour construire un développement social et durable, le mouvement ouvrier chrétien ACW-MOC et ses organisations constitutives sont convaincus qu'il faut mettre en œuvre des stratégies de travail décent. Ce concept du **travail décent** a été lancé et est activement promu par l'Organisation internationale du travail (OIT) et repose sur 4 piliers : **un travail librement choisi et productif** (1) pour lequel **les droits internationaux du travail** - y compris les normes fondamentales du travail - sont respectés (2), qui donne accès à **la protection sociale** (3) et où la voix des travailleurs est entendue à travers **le dialogue social** (4).

La protection sociale est donc un des quatre piliers de l'Agenda Travail Décent de l'OIT. Au fond, le travail et la protection sociale peuvent être considérés comme deux vases communicants. D'une part parce que le travail est encore toujours la meilleure garantie contre la pauvreté, à condition qu'il s'agisse de travail décent bien entendu. Et pour la grande majorité de la population mondiale, cela reste toujours un rêve. D'autre part parce que la protection sociale garantit un standard de vie décent, autant pour les gens qui perdent leurs revenus de travail (partiellement ou entièrement), que ceux qui peuvent difficilement ou pas du tout subvenir à leurs propres besoins. Il n'est donc pas surprenant que le travail et la protection sociale sont les thèmes clés du Mouvement ouvrier chrétien ACW-MOC et ses organisations constitutives.

Ce document veut mettre en exergue le travail de WSM et de ses partenaires dans le domaine de l'accès à la protection sociale. Depuis plus de 35 ans, WSM appuie, avec l'ensemble du Mouvement ouvrier chrétien et ses organisations constitutives, des organisations dans le Sud qui œuvrent pour une meilleure protection sociale, dans la conviction que **la protection sociale est un outil fondamental pour réduire l'exclusion sociale et l'inégalité, ainsi que pour combattre la vulnérabilité et la pauvreté.** Il s'agit par exemple de syndicats qui œuvrent pour une meilleure protection sociale pour les travailleurs informels, de mutuelles qui organisent les gens pour défendre leur droit à des soins de santé accessibles et qualitatifs, ou de coopératives, où les membres s'octroient des crédits entre eux pour créer des activités génératrices de revenus. Or, il y a encore beaucoup de pain sur la planche ! Il faut encore faire « bouger » beaucoup plus pour atteindre et maintenir un niveau acceptable de protection sociale. WSM et ses partenaires veulent apporter leur pierre à cet édifice.

Tout d'abord, nous esquisserons un cadre de référence de protection sociale : un cadre qui explique ce que comporte la protection sociale, avec qui et comment le réaliser. L'analyse du contexte, dans le deuxième chapitre, démontre d'ailleurs que nous nous trouvons dans un tournant : de plus en plus d'acteurs voient la protection sociale comme un levier pour un développement social et économique durable. Dans le troisième chapitre, nous décrivons, sur base du cadre de référence, la vision de WSM, ACV-CSC et LCM-ANMC sur la protection sociale : comment une politique globale et largement soutenue sur la protection sociale peut-elle prendre forme et quel rôle les différents acteurs doivent-ils jouer ? Pour conclure, nous illustrerons cette vision par des exemples très concrets de nos partenaires dans le Sud et nous démontrerons comment ils travaillent à une protection sociale pour tous avec des mesures ciblées et des stratégies innovatrices.

¹ Algemeen Christelijk Werknemersverbond (ACW) et Mouvement ouvrier chrétien (MOC) sont les coupes du mouvement ouvrier chrétien en Flandre et en Wallonie. Les organisations constitutives des coupes sont : le syndicat (ACV-CSC), les mutuelles (LCM-ANMC), le mouvement des adultes (KWB-Equipes Populaires), le mouvement des femmes (KAV-Vie Féminine), le mouvement de jeunesse (KAJ-JOC) et le mouvement coopératif (Groep ARCO).

1

LA PROTECTION SOCIALE : CADRE DE RÉFÉRENCE

Il n'existe pas de définition de la protection sociale qui fasse l'unanimité, mais on s'accorde généralement sur sa finalité : **la protection sociale vise à garantir à tout individu un standard de vie décente.**

Pour réaliser cet objectif, WSM, ACV-CSC et LCM-ANMC sont convaincus de la nécessité d'un large paquet de **mesures**, où plusieurs **acteurs** ont à jouer un rôle et diverses **sources de financement** sont utilisées. Ces trois éléments constituent le noyau du cadre de référence de la protection sociale.

1.1. UN ENSEMBLE DE MESURES

La protection sociale est un ensemble de mesures² de prévention, de protection, de promotion et de transformation sociale dont l'objectif est la prévention et la réduction de l'exclusion sociale et de l'inégalité, de la pauvreté et de la vulnérabilité. Ci-dessous, nous expliquerons ces différents types de mesures.

Les mesures de prévention sont basées sur le principe d'assurance sociale et de solidarité afin de faire face, comme groupe, aux risques qui se présentent au cours de notre vie. Il s'agit des soins de santé, pensions, allocations en cas de grossesse, chômage, invalidité et maladie de longue durée, ainsi que des compensations pour des accidents de travail. Avant tout, ce sont ces mesures de prévention qui sont à la base de la sécurité sociale, qui ne forment qu'une seule partie d'une politique de protection sociale.

Les mesures de protection sont basées sur l'assistance sociale et visent principalement les plus pauvres et les plus vulnérables dans la société. Concrètement, ce sont des dispositifs (autant les allocations que les services) offerts par l'État ou par une organisation spécialisée aux personnes qui ne sont pas ou plus capables de se prendre en charge elles-mêmes.

Les mesures de promotion constituent un ensemble de dispositifs mis en place pour permettre à chacun de développer ses capacités et donc de prendre en main son propre développement - à travers l'accès à l'éducation et la formation continue, l'accès aux moyens de production (microcrédits etc.), l'autonomie alimentaire, l'apprentissage et le respect des règles en matière de santé et sécurité au travail, etc. Ce sont tous des mécanismes qui contribuent à protéger contre les risques et à prévenir l'exclusion sociale et l'inégalité, la pauvreté et la vulnérabilité.



En 2005, Wereldsolidariteit (service de campagne néerlandophone de WSM) menait une campagne pour une meilleure sécurité sociale. Au centre de la campagne, Mariam, un bébé né au Burkina Faso le 20 janvier 2005, dont la mère n'était pas couvert par la sécurité sociale: donc, pas de congé de maternité, pas de soins de maternité ni d'allocations familiales. En quelques mois, la campagne réussit à collecter plus de 37.000 signatures qui ont été remises au Ministre de la Coopération au Développement de l'époque, Mr Armand De-decker. Par la suite, le gouvernement belge augmente sa contribution au budget de la « Campagne mondiale pour la sécurité sociale pour tous » de l'OIT.

² Distinction reprise de S. Devereux et R. Sabates-Wheeler, "Transformative Social Protection", Working paper 232, Institute of Development Studies, October 2004, Sussex, UK, pp. 36.

Les mesures de transformation visent à produire des changements sociaux. Ceux-ci permettent de conscientiser les gens de l'exclusion sociale et de l'inégalité, de la pauvreté et la vulnérabilité et incitent la société à les prévenir et combattre par le biais des différentes mesures de protection sociale. Il s'agit d'organiser les gens dans des organisations sociales et syndicales pour collectivement défendre leurs droits, mener des actions, des campagnes de sensibilisation et du plaidoyer ciblé.

En général, la protection sociale est souvent réduite aux mesures de protection et de prévention. Or, dans notre approche plus globale, nous intégrons aussi les investissements en capital humain (promotion) et les mesures visant le changement social (transformation). Dans le 4^e chapitre, nous donnerons quelques exemples de ce que signifient ces mesures en pratique pour les personnes concernées.

1.2. LES ACTEURS

Pour le développement et la mise en œuvre de ces mesures de protection sociale, **il est important que les différents acteurs au sein de la société assument leur rôle.** Au niveau national, il s'agit en premier lieu évidemment des autorités, mais aussi des mouvements sociaux et du secteur privé. En outre, un grand nombre d'acteurs sont actifs dans le domaine de la protection sociale au niveau international.

Au niveau national

■ Le premier acteur est **l'Etat**, qui porte la principale responsabilité pour la conception et la mise en place d'une politique de protection sociale, basé sur les quatre mesures citées ci-dessus. D'une part, il doit créer le cadre permettant d'établir **un dialogue structurel** entre tous les acteurs pertinents pour élaborer une telle politique. D'autre part, les autorités doivent **allouer les ressources nécessaires** pour réellement exécuter cette politique de protection sociale. Cependant, dans beaucoup de pays, nous constatons que la politique se base uniquement sur des mesures de prévention et de protection et ne tient donc compte que des travailleurs actifs dans les secteurs professionnels formels d'un côté, et des personnes les plus pauvres et vulnérables de l'autre côté. Le dialogue structurel sur la protection sociale est souvent très limité.

- Le deuxième acteur sont **les mouvements sociaux. Ils organisent les gens, ils leur donnent une voix, défendent leurs intérêts et cherchent des réponses collectives à leurs besoins.** Il s'agit principalement des personnes qui ne sont pas couvertes par le système étatique existant: les travailleurs du secteur informel et rural. Les mutuelles, syndicats et coopératives organisent ces gens et leurs offrent des services très ciblés, mènent des actions et campagnes collectives et font le plaidoyer vis-à-vis des décideurs politiques. Grâce à ce lien direct avec la population, les mouvements sociaux sont bien placés pour représenter ces gens dans le dialogue structurel avec les autorités et les autres acteurs concernés. De cette façon, ils visent **une politique inclusive**, qui tient compte de tous les groupes cibles : riche et pauvre, jeune et âgé, formel et informel, urbain et rural.
- **Le secteur privé**, et plus particulièrement **les assurances privées** constituent le troisième acteur, qui offrent leurs services d'un point de vue d'intérêt commercial. Ils s'adressent donc aux personnes qui disposent de certains moyens financiers.

Au *niveau international*, il y a également différents acteurs actifs dans ce domaine:

- Le plus important est sans doute **l'Organisation internationale du travail (OIT)**³. Elle a pour principal objectif de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social à travers son **Agenda travail décent**. L'OIT est la seule institution des Nations unies dotée d'une structure tripartite, grâce à laquelle les représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs se réunissent pour élaborer ensemble ses politiques et ses programmes. **En matière de protection sociale**⁴, **l'OIT a développé des normes internationales**⁵ **et elle fournit de l'assistance technique aux gouvernements et aux partenaires sociaux**⁶. De plus, elle a mené une grande campagne visant à étendre la protection sociale à ceux qui sont exclus du système organisé par l'Etat, notamment les travailleurs de l'économie informelle et la population rurale.
- Le Sommet de Copenhague de 1995 sur le développement social est un tournant en soi, ayant suscité l'intérêt **d'autres**

3 L'Organisation internationale du travail (OIT) a été fondée en 1919, au lendemain d'une guerre dévastatrice, afin que tout soit mis en œuvre pour améliorer la condition des travailleurs et permettre par là même l'avènement d'une paix universelle et durable. La Conférence internationale du travail (CIT) est l'instance suprême de l'OIT, qui donne l'orientation générale au travail de l'organisation et qui adopte les normes internationales de travail et en assure la supervision.

4 Ce mandat a été conféré à l'OIT par la Déclaration de Philadelphie de 1944 et a été reconfirmé à maintes reprises depuis lors, notamment dans les conclusions de la Conférence internationale du travail de 2001 et dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008. Tous ces documents sont à télécharger sur le site de l'OIT : <http://www.ilo.org>.

5 Depuis l'établissement de l'OIT, elle a adopté un nombre significatif de normes internationales du travail, dont 8 conventions et 8 recommandations traitent explicitement la protection sociale. Les conventions sont contraignantes pour les États qui les ratifient ; les recommandations ne sont pas ouvertes à la ratification, mais donnent des principes directeurs. La Convention 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum), adoptée en 1952 est considérée comme la convention de référence en la matière.

6 Jusqu'à présent, STEP et PRODIAP étaient les principaux programmes techniques de l'OIT. Le programme « Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté » (STEP) est un programme mondial de l'OIT et travaille dans deux domaines complémentaires: l'extension de la sécurité sociale dans le domaine de la santé et les approches intégrées de lutte contre l'exclusion sociale au niveau local. Le programme PRODIAP ("Programme régional de promotion du dialogue sociale en Afrique francophone") soutenait depuis 1998 le dialogue social en pas moins de 23 pays d'Afrique, au niveau des entreprises, des secteurs et interprofessionnel. À l'avenir, ces deux programmes seront peu à peu remplacés par les programmes nationaux Travail décent ("Decent Work Country Programs"). Ces programmes serviront à donner forme à l'Agenda travail décent de l'OIT au niveau national et cadrent dans le développement national. En juillet 2010, les autorités nationales et les partenaires sociaux de 48 pays ont déjà développé, en collaboration avec l'OIT, un Programme National Travail Décent qui est maintenant en voie de réalisation. <http://www.ilo.org/public/english/bureau/program/dwcp/countries/index.htm>.

acteurs internationaux pour la protection sociale. A présent, les agences des Nations unies, les blocs régionaux tels que l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) ont tous des activités dans ce domaine au niveau multilatéral. Au niveau bilatéral, les agences de coopération au développement sont également devenues des acteurs importants.

1.3. MODES DE FINANCEMENT

La mise en place d'un régime de protection sociale requiert des moyens financiers, mais aussi des ressources humaines. L'Etat porte évidemment une importante responsabilité à cet effet, mais la contribution des autres acteurs est fondamentale. En analysant les sources de financement, il est évident que les mouvements sociaux, et les partenaires sociaux en particulier, jouent un rôle crucial aussi dans ce domaine.

En ce qui concerne les sources de financement de la protection sociale, une distinction est faite entre les régimes contributifs et les régimes non-contributifs.

- **Un régime est contributif s'il est financé entièrement ou partiellement par les cotisations des membres.** A titre d'exemple, la sécurité sociale (dite mesure de prévention), telle qu'on la retrouve dans la majorité des pays, est soumise à un régime contributif, car elle est financée par les cotisations des travailleurs et des contributions des employeurs. Souvent, l'Etat complète ces sources de financement avec des subventions. Ceux qui contribuent ont droit à une allocation financière et/ou des prestations de services quand un risque se produit.
- **Un régime est dit non contributif s'il est financé par les impôts.** Les mesures de protection basées sur l'assistance sociale en sont le meilleur exemple. En principe, c'est l'Etat qui met en œuvre un régime d'assistance sociale pour les couches les plus vulnérables de la population et qui décide de la partie de son budget qui y sera allouée.

Conclusion

Nous pouvons donc constater que la protection sociale englobe **quatre types de mesures**, qui visent toutes à prévenir et diminuer l'exclusion sociale et l'inégalité, la pauvreté et la vulnérabilité. Elle engage **différents acteurs**.

Toutes ces mesures essaient de donner une réponse appropriée aux différents besoins des différents groupes cible dans la société. C'est la raison pour laquelle le financement de ces mesures peut se faire de plusieurs façons.

Pour qu'une politique nationale de protection sociale réponde de la manière la plus pertinente aux différents besoins des différents groupes cible, il est d'une importance cruciale que tous les acteurs concernés soient impliqués dans l'élaboration et la réalisation de cette politique globale. Ce n'est qu'à travers **un dialogue structurel et dynamique** qu'on peut trouver un bon équilibre entre les différentes mesures et les modes de financement les plus adéquats.

2

ANALYSE CONTEXTUELLE

Après la Seconde Guerre mondiale, l'élaboration et la réalisation d'une politique nationale de sécurité sociale devenait important, dû à la conscience que la sécurité sociale est un droit de l'homme fondamental pour lequel les autorités portent la responsabilité finale. Le vrai tournant était **l'approbation de la Convention 102 concernant les normes minimales pour la sécurité sociale par l'OIT en 1952**. Cette convention forme la base des systèmes modernes de sécurité sociale qui ont été mis en place dans presque tous les pays du monde. Encore de nos jours, ces systèmes forment une partie importante d'une politique globale de protection sociale, où à côté de la sécurité sociale préventive, d'autres mesures (promotion, protection, et transformation) occupent (ou doivent occuper) une place importante.

Or, les chiffres actuels sont alarmants : en Afrique, près de 90% de la population n'est pas couverte par la protection sociale et près de 50% en est exclue en Asie et en Amérique latine.

Généralement, on invoque trois arguments pour expliquer cette situation injuste.

- En premier lieu, **le désengagement progressif de l'Etat dans la provision des services sociaux** au cours des années '80 et '90, suite aux limites imposées par les programmes d'ajustements structurels de la Banque Mondiale. Beaucoup de ces pays en souffrent les conséquences encore à présent.
- De plus, les systèmes existants de sécurité sociale se basent sur l'emploi formel, tandis que **le caractère de l'économie nationale a fortement changé**. Alors que, dans les années '70, le travail informel était encore perçu comme un phénomène marginal, il est à présent prépondérant dans les économies des pays en voie de développement. Les Etats n'ont pas pris les mesures nécessaires pour adapter leur système de protection sociale à cette nouvelle réalité et il est à constater que le système étatique ne touche qu'une infime partie de la population, surtout les travailleurs de l'économie formelle des secteurs public, privé et paraétatique. De plus, les autorités n'ont pas réussi à élaborer d'une façon innovatrice un bon mix de mesures qui répondent aux besoins de ce groupe croissant de travailleurs informels et de population rurale.
- Finalement, le rôle réduit des autorités au niveau social a entraîné **une privatisation et une commercialisation grimpances**. Des initiatives privées organisent à présent nombre de services, allant de l'assurance maladie jusqu'aux fonds de pension, pour ceux qui ont les moyens de se les offrir. Ils ont souvent un but commercial et lucratif, et tiennent peu ou pas compte des besoins de la population de services de qualité et accessibles. Malheureusement, ce sont de nouveau les nombreux travailleurs de l'économie informelle



Au cours de la marche annuelle du 20 octobre, la CGTG, la confédération syndicale la plus représentative au Guatemala, dénonce la privatisation croissante des services sociaux qui ne conduit qu'à l'appauvrissement de la population. Au niveau mondial, les mouvements sociaux ne cessent pas à demander aux gouvernements d'assumer leur rôle de régulateur. Une demande qui devient de plus en plus forte depuis le déclenchement de la crise économique et financière fin 2008.

et du milieu rural qui se voient exclus: leurs bas revenus et très instables ne leur permettant pas de souscrire des assurances privées.

En d'autres mots, **la mondialisation a mené à plus d'exclusion sociale et d'inégalité, plus de pauvreté et de vulnérabilité**. Pour y répondre de manière adéquate, une politique globale de protection sociale ne peut s'appuyer uniquement sur des mesures de prévention (sécurité sociale) et de protection (assistance sociale), mais aussi sur des investissements en capital humain (promotion) et des changements sociaux (transformation).

Au niveau national

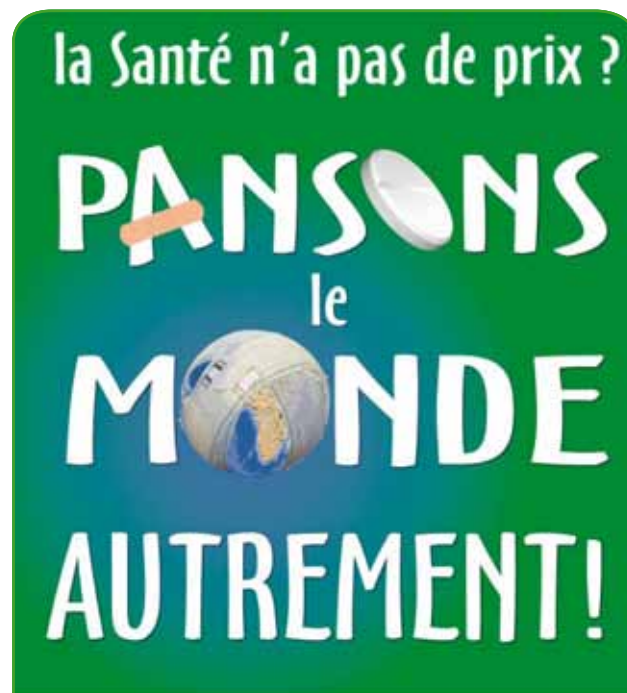
Il ne faut pas sous-estimer la contribution des mouvements sociaux à cette approche élargie de la protection sociale. Les mouvements sociaux étaient souvent les premiers à s'occuper de l'*empowerment* de groupes exclus au niveau local, ce qui a mené à des formes d'auto-organisation et des initiatives donnant accès à certaines formes de protection sociale pour leurs propres membres, comme par exemple des soins de santé de qualité, des microcrédits et des formations. Ainsi, ils ont créé une alternative pour la commercialisation des services sociaux par le secteur privé.

Au-delà de ces services, souvent de nature préventive ou promotionnelle, nous ne pouvons pas ignorer **le rôle transformateur joué par les mouvements sociaux et plus particulièrement par les partenaires sociaux dans la gestion tripartite de la sécurité sociale** dans beaucoup de pays à travers le monde. De plus en plus, les syndicats tentent d'utiliser leur voix dans la sécurité sociale pour obtenir son extension aux groupes exclus.

Malgré leur expertise, l'impact des mouvements sociaux sur l'élaboration et l'exécution d'une politique nationale de protection sociale reste trop limité. Cela est dû principalement à un manque de **reconnaissance** et d'appui pour la contribution qu'ils fournissent à l'extension réelle de la protection sociale. Cette reconnaissance est **une condition essentielle pour arriver à un dialogue structurel au niveau national, qui, à son tour, est essentiel pour une politique de protection sociale globale et largement soutenue**. Contrairement aux systèmes dispersés que nous connaissons actuellement, autant de la part des autorités que des mouvements sociaux et du secteur privé, le dialogue structurel peut faire en sorte que toute cette expertise et ces systèmes soient réunis et intégrés dans une politique globale et largement soutenue.

Au niveau international

En même temps, nous constatons un changement au niveau international. Depuis le lancement de l'Agenda Travail Décent en 1999, l'OIT a redonné vie au débat sur la protection sociale. En 2001 par exemple, **la Conférence internationale du travail** a adopté une nouvelle résolution « Sécurité sociale - un nouveau consensus ». Dans cette résolution, les membres de l'OIT soulignent l'importance de mécanismes innovateurs pour réellement étendre la protection sociale. Cette résolution était aussi à la base de **la campagne de l'OIT « Sécurité sociale et couverture pour tous »** qui a été menée entre 2002 et 2006. Ensuite le débat a pris une autre tournure quand la Commission mondiale pour la Dimension Sociale de la Globalisation prônait dans son rapport final en février 2004, qu'« **un niveau minimal de protection sociale doit être accepté sans discussion comme partie du noyau socio-économique de l'économie mondiale** ». La question que tout le monde peut se poser : qu'implique ce paquet minimal et combien coûte-t-il ? Sur ce,



Entre 2005 et 2007, Solidarité Mondiale (le service de campagne francophone de WSM) a mené une campagne sur la question du droit et de l'accès à la santé pour les populations du Sud.

Les revendications portaient principalement sur 6 aspects :

- La suppression de toutes les entraves à la libre circulation des médicaments essentiels;
- Des moyens supplémentaires consacrés par les Etats du Sud à la promotion de la santé;
- La baisse des prix des médicaments;
- L'instauration d'une taxe de solidarité sur le chiffre d'affaires des firmes pharmaceutiques;
- La promotion de l'utilisation des médicaments génériques;
- Le financement complet du Fonds Global des Nations unies pour le traitement du sida, de la malaria et de la tuberculose.

Ces revendications ont été remises auprès du Ministère de la Coopération au Développement le 7 avril 2007, à l'occasion de la Journée mondiale pour la santé.

L'OIT a réalisé une série d'études en Afrique, Asie et Amérique latine pour trouver la réponse à ces questions.

Le paquet minimal, baptisé le « **global social floor** » en première instance, comprendrait les éléments suivants:

- **Accès aux soins de santé de base**, indépendant de la façon comment s'organise cet accès, mais pour lequel les autorités portent la responsabilité générale au niveau du financement et de la suffisance du système global;
- **Allocations familiales** destinées avant tout à offrir aux enfants un accès à l'alimentation, l'éducation et les soins;

- Une sorte de *revenu minimal pour les pauvres et les chômeurs* en âge actif;
- Des *revenus pour les retraités et les gens handicapés*.

Le calcul des frais s'avère très intéressant parce que les études des pays par continent démontrent que les pays à bas revenus peuvent également se payer un « social floor » : en fonction du pays 3,6 à 10% du PNB suffirait pour son financement⁷. D'un point de vue global, cela devient encore plus intéressant. L'OIT a calculé que 2% du PNB mondial suffit pour que les plus pauvres aient accès à ce paquet minimal ; avec 6% du PNB mondial, toute personne n'ayant pas (ou peu) d'accès à la protection sociale⁸ pourra être couverte.

Comme pour beaucoup de pays où les revenus sont bas, cela signifie évidemment un lourd investissement, et ce certainement dans l'élaboration et la création d'un tel système (personnel, formation, infrastructure). L'OIT conclut que **la communauté internationale doit être solidaire** avec les pays qui veulent réellement investir dans la protection sociale. Avec l'aide technique et financière de la communauté internationale, il est possible d'améliorer très rapidement le sort d'énormément de gens pauvres et le retour sur l'investissement serait important.

Depuis l'éclatement **des différentes crises** (du pétrole, de l'alimentation, du climat et surtout la crise économique et financière), il est une fois de plus devenu évident d'une façon bien pénible de repérer qui résiste à de tels chocs et qui n'y résiste pas. Même s'il y a toujours des voix qui se s'élèvent pour diminuer le budget de l'État et surtout pour diminuer les moyens pour les provisions sociales, il est néanmoins souligné - jusqu'au plus haut niveau politique - l'importance d'une protection sociale convenable pour prévenir les crises et en adoucir l'éventuel impact.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent aussi les « **Joint Crisis Initiatives** » des Nations unies, où toutes les organisations (membres) de l'ONU se sont déclarées prêtes à réunir leur expertise dans neuf domaines, dont la protection sociale. Sur ce point, l'OIT et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont continué à donner forme au concept de « social floor ». Il porte maintenant le nom « **Social Protection Floor Initiative** » et

bénéficie du soutien de tout le système de l'ONU et de toute une panoplie d'autres acteurs internationaux. Le fait qu'au niveau international plusieurs acteurs appuient une approche intégrée est aussi une évolution remarquable dans la réflexion au sujet de la protection sociale.

WSM, ACV-CSC et LCM-ANMC estiment que la « Social Protection Floor Initiative » est un point de départ intéressant. Or, **le but final doit rester une politique de protection sociale globale et nationale**. De plus, les acteurs nationaux doivent en être les propriétaires : les autorités, mouvements sociaux et autres acteurs concernés doivent analyser, dans le cadre d'un dialogue structurel, ce que ce paquet minimal peut comporter.

Conclusion

La réflexion et par conséquent la politique en matière de protection sociale ont énormément évolué ces soixante dernières années. Un point important était après la Seconde Guerre mondiale, quand nos systèmes de sécurité sociale actuels ont vu le jour. Avec l'avancement de la mondialisation et la croyance au marché libre, le rôle des autorités au niveau social était fortement contesté, avec un désengagement progressif comme conséquence.

Depuis le début du nouveau millénaire, la réflexion autour de la protection sociale vit une relance. **L'approche s'est peu à peu étendue, l'approche globale de la protection sociale étant devenue centrale : elle ne repose pas uniquement sur des mesures de prévention (sécurité sociale) et de protection (assistance sociale), mais également sur des investissements en capital humain (promotion) et des changements sociaux (transformation).**

Une telle approche exige autant au niveau national qu'international **un dialogue structurel où les différents acteurs concernés réunissent et intègrent leur expertise et systèmes.**

⁷ ILO, «Can low-income countries afford basic social security?», *Social Security Policy Briefings*, Geneva, 2008, p. 10.

⁸ *Idem*, p. 3.

3

NOTRE VISION

Pour WSM, ACV-CSC et LCM-ANMC, la protection sociale constitue un outil crucial et fondamental dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation du développement social et économique. Basée sur le principe de solidarité, la protection sociale permet la redistribution des richesses. C'est donc un levier important pour arriver à **une société juste**, parce que la protection sociale prévient et atténue l'exclusion sociale et l'inégalité, la pauvreté et la vulnérabilité.

Ces principes et ces valeurs sont une base fondamentale. Ils contribuent à inspirer l'action de WSM, ACV-CSC et LCM-ANMC avec d'autres mouvements sociaux au Nord comme au Sud afin de promouvoir l'extension de la protection sociale. En outre, nous estimons que **les Etats doivent assumer leurs responsabilités en la matière, tout en reconnaissant l'apport des mouvements sociaux.**

3.1. LE RÔLE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Le réseau des partenaires de WSM est constitué essentiellement par des mouvements sociaux: des syndicats, des mouvements de travailleurs et de travailleuses, des mouvements de jeunes, des mutuelles de santé, des coopératives, etc. Leur rôle dans la société est important et ce pour deux raisons principales :

- Ce sont des organisations constituées de **personnes qui veulent s'organiser elles-mêmes autour de leurs droits et besoins**. En réunissant leur capital humain et social, ils constituent la base d'un mouvement solidaire et social. En tant que mouvements, ils font entendre leur voix et cherchent à répondre collectivement aux défis qui se posent dans la société. En bref, les gens *sont* le mouvement.
- Les mouvements sociaux **s'adressent à tout le monde, sans distinction, mais attachent une attention particulière à ceux dont la voix n'est pas écoutée par la société**: les groupes de population exclus, vulnérables et pauvres, qui constituent par ailleurs la grande majorité de la population mondiale. Malheureusement, cette population se voit trop souvent privée de ses droits fondamentaux. Dans le Sud, ce sont surtout les travailleurs et travailleuses de l'économie informelle et des zones rurales dont la majorité sont des femmes, des jeunes, de migrants, travaillant souvent sans cadre légal et dès lors sans protection.

De par leur proximité avec les communautés, les mouvements sociaux reçoivent **le mandat de les représenter** (représentativité). Le mouvement développe sa vision de société et la réalise en entreprenant **des actions très concrètes** d'une part. D'autre part, il défend cette vision devant les décideurs politiques et les



Les gens s'organisent pour être plus forts

interpelle pour qu'ils reconnaissent la contribution spécifique des mouvements sociaux, mais aussi pour qu'ils assument enfin leur propre responsabilité.

3.2. LA RESPONSABILITÉ DE L'ETAT

C'est la responsabilité de **l'Etat**, de **créer les conditions qui permettent la conception et la mise en place d'une politique globale de protection sociale, basé sur les quatre mesures citées ci-dessus**. Intégrale, en trouvant le juste équilibre entre les quatre types de mesures et en laissant participer tous les acteurs pertinents à un dialogue structurel sur cette politique. D'autre part, les autorités doivent libérer assez de moyens pour réellement exécuter cette politique de protection sociale.

Il est dès lors nécessaire que **l'Etat reconnaisse le rôle des mouvements sociaux** et veille à ce que ces derniers puissent intervenir dans la conception et la mise en place des politiques et systèmes de protection sociale.

Selon WSM et ses mouvements sociaux partenaires, trois raisons importantes justifient un investissement accru de l'Etat dans le renforcement de la protection sociale :

■ **La protection sociale est un droit de l'homme.** L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) stipule que «*Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.*». L'article 22 de la même Déclaration et l'article 9 du Pacte international sur les Droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) portent spécifiquement sur le droit de tout être humain à la sécurité sociale, droit dont les principes directeurs ont été élaborés au niveau mondial par l'OIT dans la Convention 102 concernant la norme minimum de la sécurité sociale⁹.

Il faut alors souligner que l'Etat porte la principale responsabilité d'assurer que ce droit à la protection sociale soit respecté, protégé et effectivement garanti, bien que progressivement. Sur ce point, tout le monde est unanime. Tout comme sur le fait que jusqu'à présent, les investissements dans ce domaine ont été insuffisants.

■ **La protection sociale est source de cohésion sociale, mais aussi de paix et de stabilité.** La pauvreté et les injustices sociales sont souvent à la base de tensions sociales, voire de conflits violents. Or, un mix adéquat de mesures de protection sociale contribue à prévenir et diminuer les injustices sociales et l'inégalité, la pauvreté et la vulnérabilité.

■ **La protection sociale contribue à un développement social et économique durable.** Les mesures de protection sociale sont importantes car elles permettent à chacun de gagner sa vie et garantissent la dignité et le plein épanouissement de l'individu. Elles renforcent la solidarité au sein de la société et redistribuent les richesses générées par cette société. A travers la protection sociale, c'est le bien-être de la personne qui est au centre. Ce qui permet de trouver un juste équilibre entre le social et l'économique en vue d'un développement durable. Plusieurs études montrent que les systèmes de protection sociale ont réduit la pauvreté et l'inégalité de plus de 50% dans les pays industrialisés¹⁰. La protection sociale est donc un investissement durable et à long terme même « rentable », parce qu'elle ne fait pas que redistribuer les richesses, elle en crée aussi. Par conséquent, le fait que les investissements ne se réalisent pas est plutôt dû à un manque de volonté politique qu'à un manque de moyens.

Conclusion

L'élaboration et la mise en place d'une politique de protection sociale demande l'implication de plusieurs acteurs. Les autorités doivent en premier lieu **mettre en place un dialogue structurel dans lequel tous les acteurs pertinents réunissent leur expertise et approche**. Cela est une condition essentielle pour arriver à **une politique de protection sociale nationale, globale et largement soutenue**.

Ce processus ne connaît que des gagnants, autant du côté des autorités que des mouvements sociaux : les autorités, d'une part, parce que la protection sociale crée de la prospérité et est donc une source de cohésion sociale, de stabilité et de paix et les mouvements sociaux, d'autre part, parce qu'une politique globale tiendra effectivement compte des besoins de leur base.

⁹ La Convention 102 concernant la norme minimum de la sécurité sociale a été adoptée par la Conférence Internationale de Travail (CIT) en 1952 lors de sa 35^{ème} session. Cette Convention 102 précise le niveau minimum des prestations de sécurité sociale et les conditions de leur attribution ainsi que les neuf branches principales d'un système dans lesquelles la protection doit être garantie: soins médicaux, indemnités de maladie, prestations de chômage, prestations de vieillesse, prestations en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle, prestations familiales, prestations de maternité, prestations d'invalidité et prestations de survivants.

¹⁰ P. Townsend, *The Right to Social Security and National Development: Lessons from OECD Experience for Low-Income Countries*, January 2007, pp. 50.

4

LES ACTIONS DES MOUVEMENTS SOCIAUX SUR LE TERRAIN

Ce chapitre illustrera les stratégies et les actions que les mouvements sociaux développent en vue d'améliorer les politiques et systèmes de protection sociale existants et en même temps en vue de les étendre de façon innovatrice vers les groupes qui restent actuellement exclus du système. Dans ce but, nous investissons dans le Sud aussi bien que dans le Nord.

4.1. ICI, AU NORD

WSM entreprend des actions dans le Nord pour renforcer les mouvements sociaux dans le Sud et pour souligner l'importance de la protection sociale dans le monde et le rôle des mouvements sociaux dans ce domaine.

- **L'appui technique et financier aux mouvements sociaux dans le Sud**, permettant à ces derniers de développer et de mettre en place eux-mêmes leurs propres stratégies d'amélioration et d'extension de la protection sociale.
- Les **campagnes et la communication** afin de sensibiliser les militants du Mouvement ouvrier chrétien sur l'importance de la lutte de nos mouvements partenaires pour une meilleure couverture de la protection sociale dans leur pays.
- Les **recherches** afin de capitaliser les expériences de nos partenaires et de pouvoir faire des choix stratégiques en vue du renforcement des actions sur le terrain en termes d'impact.
- Le **plaidoyer politique** pour que l'extension de la protection sociale devienne une véritable priorité politique au niveau national, régional et international et pour que le rôle et l'apport structurel des mouvements sociaux en la matière soient reconnus.

4.2. LÀ-BAS, DANS LE SUD

Dans le Sud, WSM renforce, en tant qu'organisation de solidarité du Mouvement ouvrier chrétien belge, les stratégies des mouvements sociaux et les initiatives qui en découlent. Généralement, on distingue trois stratégies innovantes sur lesquelles les mouvements s'appuient afin d'améliorer et d'étendre la protection sociale. Souvent, plusieurs stratégies se combinent

en vue d'un plus grand impact. Grâce à l'expérience acquise à travers les années, il est tout à fait normal que les mouvements sociaux demandent qu'ils soient reconnus comme des acteurs représentatifs et structurels en matière de protection sociale. Ces stratégies sont:

- **L'extension des systèmes existants de protection sociale:** plus de mesures ciblées (non seulement sécurité et assistance sociale), pour plus de personnes (donc aussi pour les travailleurs de l'économie informelle et la population rurale).
- **Le développement des initiatives d'économie sociale** au niveau local qui permettent à la population de subvenir directement à leur propre existence et de sortir de la pauvreté.
- **L'institutionnalisation des initiatives promues par les mouvements sociaux.** Grâce à ces initiatives, les mouvements sociaux ont accumulé énormément d'expertise au sujet de l'extension de la protection sociale aux groupes vulnérables. Cette expertise doit se valoriser dans le cadre d'un dialogue structurel. Ce dialogue doit aboutir à l'institutionnalisation des initiatives à succès, ce qui signifie qu'elles seront connectées aux systèmes existants. A ce propos, il faut créer des articulations entre ces initiatives et les systèmes étatiques de protection sociale afin d'aboutir à une démarche inclusive qui exploite les complémentarités potentielles des différents systèmes.

Les exemples qui suivent, mettront en évidence la diversité des approches des différents mouvements sociaux, dans cinq domaines spécifiques (accès aux soins de santé, santé et sécurité au travail, sécurité de revenu, accès à la sécurité sociale et autonomie alimentaire). Dans chacun de ces cinq domaines, nous montrerons comment un mouvement social agit concernant la protection sociale. Le mouvement identifie ses stratégies, le type de mesures ainsi que le mode de financement en fonction de la dynamique du collectif et du contexte dans lequel il se situe. Par le contact avec ses membres, il est capable de choisir et mettre en place une mesure de protection sociale ou une combinaison de plusieurs qui répond de la manière la plus appropriée aux besoins des membres.



ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Les inégalités dans le domaine de la santé sont en grande partie dues aux conditions d'éducation, de vie, de travail des gens. Le choix de l'Etat d'y faire quelque chose par le biais de mesures socio-économiques et autres mesures politiques influence fortement ces conditions. **Une mauvaise santé est aussi bien une cause qu'une conséquence d'exclusion sociale et d'inégalité, de pauvreté et de vulnérabilité.**

Dans les pays en voie de développement meurent chaque année au moins 20 millions de personnes à cause d'un manque de soins de santé élémentaires adéquats. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), près de la moitié (42%) des décès d'enfants de moins de cinq ans surviennent en Afrique. Or, deux cas sur trois pourraient être évités via des moyens simples. En outre, chaque année, quelques 536.000 femmes meurent de complications durant leur grossesse ou à l'accouchement, dont 99% dans les pays en développement. Le manque d'eau potable et l'insuffisance de l'assainissement sont également des facteurs de risque importants pour la mortalité et la morbidité des populations du Sud¹¹.

2. LES INTERVENTIONS DE WSM

Pour améliorer l'accès aux soins de santé de qualité pour tous, WSM et l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes (ANMC) appuient depuis plus de 15 ans le développement de mutuelles de santé dans plusieurs pays du Sud. En Afrique, nous appuyons 14 organisations qui promeuvent et accompagnent des mutualités dans 10 pays. En Amérique latine et en Asie, nous travaillons avec respectivement 3 et 2 organisations actives en matière d'accès aux soins de santé, soit avec leur propre mutuelle de santé, soit en organisant leur propre offre de soins médicaux¹².

3. « L'UNION COMMUNALE DES MUTUELLES DE SANTÉ DE BEMBÈRÈKÈ (UCMSB) » AU BÉNIN

Au Bénin, nos partenaires accompagnent la création, le développement et la mise en réseau de mutuelles de santé dans plusieurs zones du pays, y compris à Bembèrèkè. Cette commune située dans le nord du Bénin compte cinq arrondissements qui disposent chacun de leur propre centre de santé. Un dispensaire a aussi été installé dans quatre villages. La population,

estimée à 100.000 personnes, est essentiellement active dans l'agriculture et dans le secteur informel (taxi-motos, artisanat, petit commerce). **Avant la mise en place des mutuelles de santé, une personne ne se rendait en moyenne qu'une fois tous les trois ans au centre de santé¹³.** En cas de maladie, les gens recouraient tardivement (voire pas du tout) aux soins et pratiquaient massivement l'automédication, principalement à cause du manque ou de l'instabilité de leurs revenus, de la faible qualité des soins de santé, du manque de médicaments et d'une certaine méfiance envers les agents de santé.

Depuis 2001, plusieurs communautés locales ont créé une mutuelle autour du centre de santé. Avec l'appui de nos partenaires, neuf mutuelles de base sont aujourd'hui opérationnelles sur le territoire de la commune. Elles couvrent environ 6.000 bénéficiaires, soit 6% de la population totale. En 2005, elles se sont regroupées au sein de l'Union communale des mutuelles de santé de Bembèrèkè (UCMSB).

Ce réseau de mutuelles offre une assurance-maladie solidaire, à la portée des populations pauvres. Il s'agit donc d'une mesure préventive, dont les bénéfices sont multiples :

- Cotisation de 200 FCFA (0,30 €) par mois, adaptée aux capacités contributives des travailleurs du secteur informel et du monde rural.
- La mutuelle paie ensuite 75% de la facture pour les petits risques (soins ambulatoires, accouchements simples, médicaments essentiels génériques). Les patients ne paient que 25% de la facture.
- La mutuelle paie 60% de la facture des soins hospitaliers des membres qui ont versé pour leur famille une cotisation annuelle supplémentaire de 2.500 FCFA (3,81 €).
- En outre, la mutuelle organise des actions de prévention : *sessions d'éducation à la santé* sur le VIH/SIDA, l'hygiène et l'importance d'une bonne alimentation et elle distribue des moustiquaires imprégnées, etc.

Il est frappant de voir que **les mutualistes de Bembèrèkè se font soigner plus régulièrement** et avant toute complication de leur état de santé. Les femmes mutualistes suivent les consultations prénatales et accouchent dans les centres de santé. A titre d'exemple, le centre de santé de l'arrondissement Tuko Saari compte aujourd'hui **4 fois plus de visites** de patients par rapport au taux moyen de consultation dans le pays.

¹¹ OMS, *Statistiques mondiales sanitaires 2009*, Genève, p. 10-12.

¹² Pour un aperçu de tous les mouvements sociaux, partenaires de WSM et LCM-ANMC, qui sont actifs en matière d'accès à la santé : voir les annexes I, II et III.

¹³ En Belgique ce chiffre est 12 fois plus élevé, donc en moyenne quatre fois par an!



Les habitants d'un quartier de la commune de Bembèrèkè s'affilient à la mutuelle locale. Ils reçoivent une carte de membre qu'ils doivent présenter lors de chaque visite au centre de santé ou de l'hôpital afin de pouvoir profiter du coût réduit.

Les mutuelles investissent également dans des mesures de promotion pour que le droit à la santé soit effectif:

- *L'accès aux microcrédits* : les mutuelles coopèrent avec des institutions de microfinance en allouant des microcrédits aux ménages dont les revenus sont insuffisants pour payer les cotisations mensuelles. Ces crédits sont destinés à des activités génératrices de revenu et aident les gens à cotiser périodiquement.
- *La formation et l'alphabétisation* des membres qui contribuent à renforcer le « capital humain ». Ces activités sont indispensables pour que les mutuelles puissent assumer leur rôle sur le plan sanitaire vis-à-vis des formations sanitaires et

des autorités publiques. Elles contribuent également à une reconnaissance accrue des femmes par leur époux et par la communauté en général.

Les mutuelles sont également à la base d'une véritable transformation du secteur de la santé.

Les communautés qui s'organisent en mutuelles font émerger un mouvement social qui s'implique dans la bonne gouvernance du secteur de la santé. Les mutuelles négocient et *concluent des conventions* avec les prestataires de soins qui portent entre autres sur la tarification et les standards de qualité à assurer. Le personnel de santé devient donc redevable envers les patients parce que la mutuelle peut les interpeller à n'importe quel moment sur le respect des conditions de la convention. Suite à cette contractualisation, *la qualité de l'offre de soins s'améliore et les tarifications se standardisent progressivement*. Et ces progrès bénéficient à tous les utilisateurs des soins de santé et pas seulement aux mutualistes.

L'impact de cette transformation se fait déjà sentir, car **le coût moyen d'une prise en charge** dans les différents postes de santé dans la commune de Bembèrèkè **s'est réduit de 47%** en trois ans. Mais les mutualistes veulent aller plus loin. Par des actions de plaidoyer et de sensibilisation, ils cherchent à ce que les mutuelles soient reconnues comme des mécanismes structurels d'extension de la protection sociale par les autorités publiques et les formations sanitaires. Ainsi, ils veulent arriver à **un dialogue structurel avec ces acteurs** afin d'optimiser la coopération mutuelle et de réaliser l'accessibilité des soins de santé pour tous et toutes.



PROMUSAF Bénin et WSM font du plaidoyer: ils demandent au Ministère de la Santé Publique et aux bailleurs de fonds internationaux de reconnaître les mutuelles de santé et de les impliquer de manière structurelle dans la conception et l'exécution de la politique nationale sanitaire.

B

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Selon les dernières estimations de l'OIT¹⁴, le nombre d'accidents du travail mortels s'élève à près de 358.000 et celui des accidents non mortels à près de 337 millions. Le nombre de décès imputables à des maladies professionnelles a été estimé à 1,95 million, dont 651.000 cas suite à l'exposition à des produits chimiques. Ces estimations révèlent également que **ces nombres de cas d'accidents et de maladies liés au lieu de travail ne semblent pas avoir beaucoup changé au cours des dix dernières années**. Toutefois, la sécurité et la santé au travail sont des droits fondamentaux reconnus par plusieurs textes internationaux¹⁵. En outre, investir dans les dispositifs de sécurité et de santé au travail contribue au bien-être et donc à la productivité de la force de travail.

2. LES INTERVENTIONS DE WSM

Afin de définir et mettre en œuvre une approche systémique par rapport à la sécurité et à la santé au travail, il faut une concertation efficace entre les organisations des travailleurs et des employeurs avec l'accompagnement des autorités. **Toutefois, les organisations des travailleurs sont souvent les premières à dénoncer les conditions de travail**. C'est pourquoi elles prennent souvent l'initiative d'attirer l'attention des travailleurs sur l'importance des règles sur la sécurité et la santé sur le lieu de travail. De même, elles interpellent les employeurs et les autorités sur la nécessité de mettre en place les dispositifs devant protéger les travailleurs contre les accidents et maladies de travail. En Amérique latine, WSM et ACV-CSC appuient le combat de 7 organisations dans 6 pays. En Asie, 11 organisations réparties sur 6 pays peuvent compter sur notre soutien. Et en Afrique, nous soutenons le travail de 10 organisations dans 7 pays différents¹⁶.

3. TOUT N'EST PAS ROSE : LA JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE (JOC) D'ÉQUATEUR EN ACTION DANS LES PLANTATIONS DE FLEURS

L'Équateur est un pays des Andes en Amérique du Sud dont la population est majoritairement indigène. Actuellement, après des décennies de politique néolibérale, la politique sociale reçoit plus d'attention. Récemment, le salaire minimal a été augmenté et la réglementation du travail renforcée. De plus, la législation existante est mieux contrôlée. Malgré ces améliorations remarquables, il y a encore beaucoup de chômage, surtout chez les jeunes et les femmes. Le travail informel ou précaire est souvent la seule façon de gagner encore un peu d'argent.

Les fleurs font littéralement « fleurir » l'Équateur: la culture de fleurs occupe plus de 4.700 hectares et **procure du travail direct à 40.000 personnes. Indirectement, le secteur crée presque 500.000 emplois**¹⁷. Ceci n'est pas étonnant puisque les fleurs sont le **3^e produit d'exportation** après le pétrole et les bananes. Les fleurs de l'Équateur sont renommées de par le monde pour leur qualité et trouvent facilement leur chemin vers l'UE, le Japon et la Russie.

Cependant, les travailleurs « derrière » ces fleurs sont moins connus, ainsi que leurs conditions de travail et de vie difficiles. Il s'agit en général de jeunes personnes, souvent des filles indigènes



¹⁴ OIT, « Sécurité et santé au travail – Etude d'ensemble », Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, Conférence Internationale du Travail, 98ième Session, 2009, pp. 99.

¹⁵ Article 7 du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) ainsi que plusieurs normes de travail de l'OIT, notamment la Convention 155 et la Recommandation 164 et le protocole de 2002 sur la sécurité et la santé au travail et la Convention 187 et la Recommandation 197 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail.

¹⁶ Pour un aperçu de tous les mouvements sociaux, partenaires de WSM et ACV-CSC, qui sont actifs en matière de santé et sécurité au travail : voir les annexes I, II et III.

¹⁷ Voir aussi : <http://www.blijbloemen.be/index.php/snijbloemen-mainmenu-103/ecuador-mainmenu-110.html?task=view>.



Au travail, mais sans protection. Grâce aux actions de sensibilisation de la JOC Équateur cette jeune travailleuse s'est rendu compte de ses droits de travail.

qui proviennent des petits villages autour des plantations où il n'y a pas de travail. Sur les plantations, elles doivent travailler 10 à 13 heures par jour, en pleine saison souvent même en continu.

Le problème principal rencontré dans ce genre de culture est **l'utilisation de produits toxiques** pour le traitement des fleurs. Lors des pulvérisations, les travailleurs doivent continuer à travailler même s'ils ne disposent pas de moyens de protection adéquats comme des gants, un masque ou des lunettes de sécurité. Dès lors, énormément de jeunes souffrent **de graves problèmes de santé** tels que des maladies de la peau, de migraines, etc. Même les femmes enceintes n'échappent pas aux pulvérisations, ayant pour conséquence des malformations et des maladies chroniques chez les nouveau-nés.

Malgré que ce travail soit physiquement très dur et dangereux, **les salaires sont très bas**. Le salaire minimal légal de 218 US dollars par mois est rarement payé. Les employeurs en déduisent les cotisations pour la sécurité sociale et les frais de transport et de repas. Il ne reste aux travailleurs qu'environ 180 US dollars par mois. **Les heures supplémentaires ne sont pas rémunérées**.

En outre, les patrons retiennent une partie du salaire quand le travailleur arrive en retard ou quand il n'atteint pas les quotas de production de la journée.

De plus, **il est extrêmement difficile de créer un syndicat**. Ceux qui s'y risquent quand-même se retrouvent inévitablement sur une liste noire qui le leur rend presque impossible de trouver un emploi dans une des nombreuses autres plantations.

Pour conscientiser ces jeunes hommes et femmes et pour transformer leur attitude par rapport à leurs conditions de travail,

la JOC (Juventud Obrera Católica) Équateur organise toutes sortes d'actions collectives sur les plantations à Pifo et Cayambe. Comme un véritable mouvement de jeunesse social, la JOC a en premier lieu analysé les problèmes les plus préoccupants des jeunes travailleurs des plantations. La responsable nationale de la JOC Équateur, Silvia Espín, a travaillé elle-même quelques 9 mois dans la plantation Florespa à Pifo. Ainsi, elle a aussi réussi à distribuer environ 2.000 **enquêtes** auprès des travailleurs de la plantation qui ont permis à la JOC d'obtenir des informations très pertinentes sur les conditions de travail concrètes et les violations des droits du travail les plus répandues.

Sur cette base, la JOC a organisé plusieurs **formations** pour les travailleurs sur leurs droits du travail, le code international de conduite pour la production de fleurs¹⁸ et sur l'importance des vêtements de protection lors de l'utilisation de pesticides.

En outre, les militants de la JOC ont organisé sur plusieurs plantations une **concertation entre la direction et les jeunes travailleurs**. Pendant cette concertation, ils ont dénoncé le danger des substances chimiques, ils ont exigé des moyens de protection adéquats et ils ont revendiqué des conventions collectives de travail pour entériner la journée de travail de 8 heures, le salaire minimal et le paiement des heures supplémentaires. Cette concertation commence à porter ses premiers fruits: sur une des plantations, les militants ont obtenu des masques et des gants pour les travailleurs, ainsi que le paiement des heures supplémentaires et une augmentation salariale de 10 US dollars par mois. Il s'agit d'un précédent important qui démontre que, quand les gens se réunissent, le changement social devient réellement possible. C'est en même temps **un pas important vers un véritable syndicat dans les plantations de fleurs**.

Actuellement, la JOC Équateur collabore étroitement avec divers syndicats, pour que les jeunes travailleurs puissent apprendre à les connaître. Pour la JOC, l'affiliation de ce grand nombre de jeunes serait « la cerise sur le gâteau », parce que le mouvement syndical offre la meilleure garantie de protection de leurs intérêts, y inclus leur sécurité et santé sur le lieu de travail.

De plus, la JOC Équateur collabore avec d'autres acteurs comme les organisations pour la défense des droits de l'homme dans le pays et à l'étranger¹⁹. Ensemble, ils déposent des plaintes auprès du ministère du Travail concernant les abus dans les plantations et ils sensibilisent le grand public. De surcroît, il existe maintenant aussi une « étiquette verte » pour les entreprises qui garantissent le respect du code de conduite international pour la production de fleurs coupées²⁰.

18 Le Code de Conduite pour la Production de Fleurs fut adopté par un nombre d'organisations sociales et syndicales en août 1998. Ce code est un résultat significatif de la « Campaña de Flores », menée par plusieurs organisations de défense des droits de l'homme. La campagne a dès le début cherché le dialogue avec les responsables politiques et économiques dans les pays producteurs aussi bien que dans les pays consommateurs en vue d'obtenir des conditions de travail plus humaines dans les plantations. Pour plus d'info: <http://www.fian.be/Index.asp?PageCentre=Centre.asp&NumInfo=303&Langue=Fr&Titre=Campagnes>.

19 JOC Équateur collabore entre autres avec FENACLE (Federación Nacional de Trabajadores Agroindustriales, Campesinos e Indígenas Libres del Ecuador), une organisation qui s'occupe de la formation et de l'assistance aux travailleurs vulnérables de différents secteurs. Pour plus d'info: <http://www.fenacle.org.ec/>.

20 A travers le « Flower Label Program », une instance indépendante contrôle les entreprises ayant souscrit au Code de Conduite international. Il est obligatoire d'impliquer les travailleuses et travailleurs et les syndicats. Pour plus d'info: <http://www.fairflowers.de/>.



ACCÈS AUX REVENUS

1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

D'après les estimations de la Banque mondiale²¹ sur la pauvreté, environ 1,4 milliard de personnes dans le monde (1 sur 4) subsistait avec moins de 1,25 US dollars par jour en 2005, ce qui équivalait au seuil de pauvreté. Ayant l'intention de sortir de cette pauvreté, la majorité des personnes vivant dans les pays en voie de développement cherchent une solution par un emploi dans l'économie informelle. Selon le BIT, il s'agit de 75% des pauvres vivants en milieu rural²².

Toutefois, le travail informel est très souvent précaire et instable et se fait sans aucune protection. Par conséquent, **avoir un travail informel ne permet pas aux ménages de sortir de l'extrême pauvreté**, entre autres dû au manque des capacités humaines et physiques, ainsi qu'au manque d'un capital économique de base pour construire une activité rentable.

2. LES INTERVENTIONS DE WSM

Grâce à la microfinance, plusieurs mouvements sociaux aident leurs membres à trouver les moyens économiques de base pour démarrer ou pour renforcer leurs activités génératrices de revenu. Avec un accompagnement adapté, elles leur donnent en même temps certaines compétences de base pour bien gérer ces moyens.

WSM et ARCOPAR appuient le travail de nombreuses institutions de microfinance de par le monde. En Afrique, il s'agit de 21 organisations dans 11 pays. En Asie, ce sont 3 organisations dans 2 pays différents. En Amérique latine, il s'agit de 11 organisations actives dans 7 pays²³. Les bénéficiaires de microcrédits sont toujours les membres d'un mouvement social qui se sont organisés en fonction d'une ou plusieurs activités génératrices de revenus

3. LES MICROCRÉDITS DE KONDO JIGIMA : DE PETITS PRÊTS AVEC DE GRANDES CONSÉQUENCES AU MALI

Kondo Jigima est une mutuelle d'épargne et de crédit reconnue au Mali comme institution de microfinance. En langue Bambara



Les femmes travaillent beaucoup. En outre, elles sont très fiables ; elles remboursent les microcrédits de manière très régulière. Avec ces petits prêts, elles réussissent à faire des investissements qui augmentent leur productivité. L'achat de la machine (photo en bas) leur permet de couper de plus grandes volumes d'ignons en moins de temps.

(la plus utilisée au Mali) « Kondo Jigima »²⁴ signifie : « **le coffre-fort de l'espoir** ». La proximité des membres est très importante pour l'organisation : fin 2009, elle comptait déjà **82 bureaux**, la plupart dans des villages. « *Cela est nécessaire, disent-ils, si l'on veut vraiment atteindre les plus pauvres.* » L'organisation compte actuellement quelques **40.000 affiliés**.

Kondo Jigima s'adresse aux travailleurs du secteur informel qui, à cause de leur pauvreté, sont exclus des crédits bancaires classiques et essaie de **renforcer leurs capacités professionnelles et économiques** pour qu'ils puissent augmenter leurs revenus.

Dès lors, leur principale activité est l'octroi de crédits à de petits entrepreneurs. Pour pouvoir atteindre les groupes les plus pauvres

²¹ Chen, S. et Ravallion, M., *The Developing World Is Poorer Than We Thought, But No Less Successful in the Fight against Poverty*, Policy Research working paper WPS n° 4703, The World Bank - Development Research Group (DECRG), Washington DC, August 2008, USA.

²² Bureau international du Travail (2002). *Travail décent et économie informelle Rapport VI de la Conférence internationale du Travail 90ième session, Genève.*

²³ Pour un aperçu de tous les mouvements sociaux, partenaires de WSM et ARCOPAR, qui sont actifs en matière de microcrédits : voir les annexes I, II et III.

²⁴ Kondo Jigima est partenaire de WSM et ARCOPAR dans le cadre du programme d'économie sociale PARESOC, cofinancé par le Fonds belge de survie (FBS).



et vulnérables, **les conditions pour obtenir un crédit sont souples** : pas de somme minimale impossible à rembourser, un taux d'intérêt adapté, un remboursement étalé.

En plus, la garantie matérielle est remplacée par « **la garantie solidaire** » qui signifie que l'ensemble des membres d'un groupe est responsable pour le remboursement du microcrédit. Les gens empruntent de l'argent ensemble et remboursent ensemble. S'il y a une personne qui ne peut pas rembourser, ils partageront la charge entre eux.

Avec ce capital de base, les membres peuvent entamer et renforcer des activités génératrices de revenus, comme la transformation d'oignons ou la culture de riz. Dès que le crédit est investi dans l'activité, **Kondo Jigima accompagne ses membres à épargner et à rembourser le prêt**. De cette manière, l'accès

au microcrédit a un impact assez rapide sur les revenus des bénéficiaires. Les membres utilisent ces bénéfices pour mieux répondre aux premiers besoins de la famille, comme augmenter le nombre de repas de qualité par jour pour toute la famille, payer les frais de scolarité pour les enfants et prise en charge des soins de santé pour les enfants et la femme.

Etant donné que la santé a un impact énorme sur le fonctionnement des activités de ses membres et donc sur leur capacité de continuer le travail et de garantir le remboursement du crédit, Kondo Jigima a fait appel à **l'Union technique malienne des mutuelles de santé (UTM)**²⁵. Désormais, l'UTM offre des assurances maladies volontaires aux membres de Kondo Jigima. **Ainsi, ils s'assurent de manière préventive d'un accès aux soins de santé abordables en cas de maladie.**

Kondo Jigima n'octroie pas uniquement des crédits, **il investit en même temps dans les capacités professionnelles de ses membres**, en organisant des formations techniques pour renforcer les capacités de production et de transformation des produits, ainsi que d'organisation et de gestion du groupe. **Tous ces investissements résultent dans un changement social**: les femmes sont de plus en plus respectées par leurs époux et par la communauté.

En plus, Kondo Jigima rassemble différents groupements qui sont dans la même filière de production, par exemple tous ceux qui produisent, transforment ou vendent l'oignon afin de pouvoir négocier un bon prix avec les intermédiaires et de se renseigner sur la valeur du produit aux différents niveaux de la filière. Comme toute la filière de production dispose de la même information (prix du marché), tous les groupes sont plus forts dans les négociations avec ces intermédiaires.

Au niveau national, en tant que fondateur et président actuel de « l'Association professionnelle de la microfinance au Mali », Kondo Jigima défend les intérêts de ses membres dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action de microfinance national. Kondo Jigima plaide par exemple pour les droits fonciers des Maliennes et les droits de logement pour toute la population, sans exclusion.

²⁵ UTM est partenaire de WSM et l'ANMC dans le cadre du programme d'économie sociale au Mali. UTM profite également d'un partenariat d'échange et d'appui technique et financier avec la Mutuelle chrétienne d'Hainaut Orientale.



ACCÈS À LA SÉCURITÉ SOCIALE

1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Dans la plupart des pays existent des **systèmes formels de sécurité sociale** qui, comme indiqué ci-dessus, se basent sur un paquet de mesures de prévention. La nature et l'ampleur des services proposés peuvent être différents, mais le principe est toujours le même : protéger les gens quand ils perdent (une partie de) leurs revenus. Selon **la Convention 102 de l'OIT, qui fixe les normes minimales pour la sécurité sociale**, un système global de sécurité sociale doit couvrir les risques de maladie, de chômage, de maternité, d'accident de travail, de vieillesse etc. Ces systèmes de sécurité sociale se sont développés, en concertation avec les partenaires sociaux après la Seconde Guerre mondiale, dans la plupart des pays industrialisés. Dans les pays en voie de développement, de tels systèmes existent également, mais ils couvrent moins de risques et excluent généralement les travailleurs de l'économie informelle et ceux du monde rural, alors que ces derniers forment la majorité de la population active²⁶.

2. LES INTERVENTIONS DE WSM

Bien que les autorités aient la responsabilité globale de la sécurité sociale, la gestion du système est généralement attribuée aux autorités et aux partenaires sociaux (**gestion tripartite**). C'est pourquoi les syndicats, soutenus par WSM et ACV-CSC, se mobilisent pour une extension envers les travailleurs de l'économie informelle et la population rurale. En Asie, nous appuyons le combat de 16 organisations dans 8 pays. En Amérique latine, il s'agit de 9 organisations dans 6 pays différents. Et enfin, 13 organisations utilisent cette stratégie dans 10 pays africains²⁷.

3. LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS EN INDONÉSIE : KSBSI S'ENGAGE COMPLÈTEMENT

Jusqu'en 2004, l'Indonésie disposait de **4 régimes de sécurité sociale différents et indépendants l'un de l'autre**, qui devaient chacun remplir une certaine fonction et couvrir un groupe défini de travailleurs des secteurs formels. Le nombre de prestations ainsi que l'ampleur des services et la hauteur des allocations variaient en fonction des différents régimes:

- JAMSOSTEK prenait en charge les travailleurs du secteur privé;

- ASABRI prévoyait la couverture de l'armée et de la police;
- TASPEN et ASKES organisaient la sécurité sociale pour les fonctionnaires et travailleurs du secteur public.

À cause des changements économiques et de la crise financière en Asie (1997-1998), il s'est avéré rapidement que ces systèmes n'atteignaient plus leurs objectifs. À la fin des années 90, les différents systèmes couvraient à peine encore 10% de la population active. **Pour les 70 millions de travailleurs du secteur informel, il n'y avait aucune couverture**, malgré leur forte représentation de la population active (65%). Les services étaient souvent de mauvaise qualité, les allocations trop basses pour donner une réelle « sécurité ». La corruption et le détournement de fonds par les politiciens et les autorités locales étaient largement répandus.

Pour KSBSI, une confédération syndicale qui regroupe 11 fédérations et qui compte quelques 500.000 membres, c'était suffisamment de bonnes raisons pour plaider pour une réforme du système de sécurité sociale. Mais quel type de réforme ? **Etant donné que KSBSI est un syndicat solide, avec une base très importante, qui participe activement au dialogue social à tous les niveaux, il dispose de moyens pour faire entendre sa voix et présenter des propositions pour la transformation du système de sécurité sociale existant sur le plan politique.**

Pour faire en sorte que les réformes répondent aux besoins de ses membres, KSBSI a organisé avant tout plus de **20 sessions de consultation** dans les presque 30 régions de l'Indonésie; au total, plus de 500 responsables syndicaux locaux ont été interrogés. Le résultat de ce tour de consultations donnait une image claire des changements nécessaires demandés par la base de KSBSI :

- Le système entier doit être élargi et adapté pour que les groupes actuellement exclus puissent y être intégrés ; en particulier les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs migrants.
- Le nombre d'affiliés doit augmenter considérablement pour renforcer le financement du système.
- Les différents régimes doivent se regrouper dans un type d'entreprise publique sous le contrôle du président, mais doté d'une gestion tripartite.

26 "Sécurité sociale – Un nouveau consensus", Résolution de la Conférence Internationale du Travail, 89ième Session, 2001, Genève, §15 ; ILO, "Social Security for All", Social Security Policy Briefings, Paper 7, Genève, 2009, p.3

27 La liste complète des mouvements sociaux, partenaires de WSM et ACV-CSC, qui s'appuient pour l'ouverture du système formel de sécurité sociale: voir les annexes I, II et III.



Elle travaille dans l'économie informelle. Pas de raison pour l'exclure du système de sécurité sociale, selon KSBSI. Grâce aux efforts de cette confédération syndicale, elle peut s'affilier de manière volontaire depuis 2006.

Ce travail a porté ses fruits. En 2002, un groupe de travail a été désigné par le gouvernement pour élaborer un projet d'un système nouveau et surtout plus inclusif. Cette proposition a été codifiée dans une loi cadre, **la loi 40/2004**, approuvée par le parlement le 28 octobre 2004²⁸. **Cette loi cadre fixe les grands principes de base**, qui seront développés en détail dans des décrets d'application. Les principes de base du nouveau régime sont en tout cas très prometteurs :

- **Un organisme de coordination, dénommé JAMSOSNAS**, sera mis en place au sein duquel les 4 régimes existants (JAMSOSTEK, ASABRI, TASPEN et ASKES) seront maintenus. Pour la gestion globale de la coordination, un « Conseil national pour la sécurité sociale » sera créé, composé de représentants des autorités, des employeurs et des travailleurs.
- **Toute personne doit être couverte par ce nouveau système**, bien que cela ne pourra se réaliser que progressivement.
- Il comporte des **mesures de prévention** (assurance sociale) **et de protection** (assistance sociale).
- En ce qui concerne l'assurance sociale, dorénavant les gens bénéficieront de protection en cas de maladie, d'accidents du travail, de vieillesse, de pension et de décès. Les travailleurs de l'économie formelle devront s'affilier obligatoirement et les travailleurs informels peuvent en première instance s'affilier sur base volontaire. Le financement repose sur des contributions

des travailleurs et des employeurs.

- L'assistance sociale pour les plus pauvres est organisée et financée par les autorités.

Selon KSBSI, cela va déjà dans le bon sens, et plus particulièrement en ce qui concerne l'élargissement du système étatique envers l'économie informelle, car cela permet au syndicat d'organiser les gens. KSBSI tient, aujourd'hui encore, des réunions d'information et de consultation de sa base pour informer les travailleurs et ses propres membres sur le nouveau système.

Il existe bien une loi cadre. Or, l'exécution se fait attendre. À cause de la crise financière, les autorités indonésiennes ont remis indéfiniment l'approbation des décrets d'exécution, et donc la mise en œuvre de la loi cadre. Une mesure que KSBSI n'a pas appréciée, mais qui lui permet de bien préparer tous les décrets d'exécution avant l'entrée en vigueur de la loi.

C'est pourquoi **KSBSI a composé un groupe de plaidoyer** au niveau national qui soumet régulièrement aux institutions publiques (ministères et comités) des propositions. Ce groupe de lobbying se nourrit de l'input des différentes sessions de travail et des consultations de la base. En outre, en novembre 2009, le syndicat a lancé une campagne et des actions de grande envergure pour convaincre le nouveau Président de la qualité de leurs propositions et de la nécessité de les intégrer dans la nouvelle législation sur JAMSOSNAS.

Entretemps, KSBSI n'a pas baissé les bras et, en **2006, il a obtenu, en attendant l'exécution de la loi cadre, l'accès au régime du secteur privé, JAMSOSTEK, pour les travailleurs de l'économie informelle.** Les services de JAMSOSTEK veulent affilier plus d'un million de travailleurs de l'économie informelle. Une mission très difficile. Le système rigide de contributions, tant au niveau du montant que de la périodicité des paiements, rend l'affiliation très difficile pour ces travailleurs informels, dont la situation de travail et de revenus restent très précaires.

Cependant, difficile ne signifie pas impossible et, par conséquent, **KSBSI a entamé une campagne active de promotion et de recrutement** pour convaincre ses propres membres, autant du secteur formel que du secteur informel, de s'affilier à JAMSOSTEK. KSBSI veut inciter au moins 50.000 de ses membres à en faire de même.

²⁸ Pour plus d'info: "Indonesia: Implementation of the National Social Security System Law", in *Social Security Extension Initiatives in South East Asia*, ILO Subregional Office for South East Asia, 2006, pp. 4; "Extension of Social Security Coverage for the Informal Economy in Indonesia", Working Paper 11, ILO Subregional Office for South East Asia, 2004, pp. 105.



L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Selon la FAO, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, le monde a franchi en 2009 le cap « historique » du milliard de personnes sous-alimentées en raison de la crise économique. Selon cette même agence spécialisée, la « quasi-totalité des personnes sous-alimentées vit dans les pays en voie de développement ». Elles seraient environ 300 millions en Afrique sub-saharienne. Les personnes vivant dans la pauvreté et souffrant de la faim sont extrêmement vulnérables aux crises.

2. LES INTERVENTIONS DE WSM

En général, le concept de « sécurité alimentaire » renvoie à la disponibilité, l'accès à et la qualité de l'alimentation. Cela renvoie aussi à la « sécurité » que ces trois aspects soient toujours garantis. L'approche de WSM et de ses partenaires va encore plus loin : **nous voulons l'« empowerment » pour que les gens s'organisent dans des mouvements sociaux et ainsi s'occupent eux-mêmes de leur sécurité alimentaire**. Dans ce qui suit, nous parlerons donc d'« autonomie alimentaire » car, en groupes, les gens résistent mieux aux risques externes (comme la sécheresse, les catastrophes naturelles, fluctuations de prix,).

En Afrique, le continent le plus touché par l'insécurité alimentaire, WSM appuie le travail de 19 mouvements sociaux dans 8 pays. En Amérique latine, il s'agit de 3 organisations actives dans autant de pays²⁹.

3. LES BANQUES CÉRÉALIÈRES EN ETHIOPIE : UNE BÉNÉDICTION DANS LA PÉRIODE DE SOUDURE

Environ **85% de la population**, soit 70 millions d'habitants en Ethiopie, vit en milieu rural. **Elle dépend donc principalement de l'agriculture pour sa subsistance**. Or, la productivité agricole est faible pour plusieurs raisons : exploitations de petites tailles, dégradation des sols, manque de technologies et de meilleures cultures et faible appui gouvernemental à l'agriculture. La hausse récente des prix des denrées alimentaires rend la population encore plus vulnérable face à ces situations de crise.

Dans le souci d'améliorer l'autonomie alimentaire de la population rurale, deux ONG locales, OSRA et HUNDEE, sont nées des dynamiques communautaires existantes. Au niveau des communautés éthiopiennes, il existe presque toujours un

groupement local dénommé « idr ». Tous les ménages, des plus pauvres jusqu'aux plus riches, font partie d'un tel « idr » dont le but est d'aider la famille dont un membre est décédé. La participation à l'« idr » est à la fois financière, moyennant une contribution, et immatérielle, moyennant la préparation collective de l'enterrement.

Dans la zone de Shewa, en région Oromo, plusieurs ménages ont compris que leur lien de solidarité au sein de l'« idr » pourrait



La banque des céréales. Les agriculteurs locaux sont à la fois les clients de la banque et les banquiers. Ils apportent les céréales et décident s'ils les distribuent ou vendent en période de soudure.

²⁹ Pour un aperçu de tous les organisations, partenaires de WSM et LCM-ANMC, qui sont actifs en matière d'autonomie alimentaire : voir les annexes I, II et III.

également servir à résoudre d'autres problèmes, tels que l'insécurité alimentaire. **Avec l'appui d'OSRA et HUNDEE, ces ménages ont établi environ 30 banques céréalières.**

Le principe de la banque est très simple : en maintenant un stock de grains, les paysans sont moins vulnérables aux variations de prix de leurs produits entre la période de récolte et de soudure. Auparavant, les paysans en besoin permanent d'argent vendaient leurs produits immédiatement après la récolte, au moment où le marché est satisfait et les prix bas. Au moment de la soudure, ils n'avaient plus rien à vendre ni à manger.

A présent, la banque céréalière est l'outil qui permet de briser ce cycle vicieux, car les ménages réservent **une partie de leur récolte pour le stockage**. Au moment de la soudure, l'assemblée générale décide alors si le stock sera vendu ou s'il sera réparti à prix bas entre les ménages membres de la banque. En assurant l'autonomie alimentaire de ses membres, la banque céréalière est un bon exemple d'une mesure de promotion parce qu'une bonne alimentation permet de mieux combattre par exemple, certaines maladies.

Afin de renforcer l'impact des banques, OSRA et HUNDEE ont mis en place d'autres mesures de promotion:

- *l'alphabétisation des membres* : il fallait intervenir sur ce niveau pour que les ménages puissent bien gérer la banque.

- *la formation en agriculture* : l'apprentissage de bonnes techniques de production, distinguer la qualité des semences, diversification de la production, gestion d'eau et d'autres ressources naturelles, etc. Autant de choses simples qui si, bien maîtrisées, ont un impact positif sur la productivité de la terre.

Ces mesures additionnelles ont également eu d'autres effets. Auparavant, les paysans se rendaient au marché pour vendre leur produit et n'avaient aucune chance dans la négociation des prix avec les intermédiaires. Maintenant, ces derniers ne peuvent plus imposer leur prix mais font face à un collectif, l'assemblée de la banque, pour fixer leur prix. Cela n'a pas seulement un effet positif au niveau des revenus, mais cela contribue à la dignité des paysans.

Du point de vue économique, OSRA et HUNDEE envisagent de renforcer ce processus par la mise en réseau des banques céréalières. Plus de coopération entre les différentes banques est de nature à améliorer la gestion des terres et exploitations, à renforcer la capacité de négociation avec les distributeurs et les relations avec les autorités locales.



5

CONCLUSION GÉNÉRALE

WSM, ACV-CSC et LCM-ANMC s'engagent pour un **développement durable**, autant social qu'économique, où le bien-être des gens occupe une place centrale. Cela demande certains éléments fondamentaux : **le travail décent** en est un. Selon l'OIT, qui a lancé l'Agenda travail décent, cela repose sur 4 piliers: un travail librement choisi et productif (1) où les droits de travail internationaux - y compris les droits fondamentaux du travail - sont respectés (2), accès à la protection sociale (3) et un dialogue social effectif (4).

Il n'est donc pas étonnant que **la protection sociale** soit un des quatre piliers de l'Agenda travail décent de l'OIT. Mais encore plus important est de voir que l'emploi et la protection sociale peuvent être considérés comme deux vases communicants : d'une part parce que l'emploi est encore toujours la meilleure garantie contre la pauvreté; d'autre part parce que la protection sociale garantit un standard de vie décent, autant pour les personnes qui perdent (partiellement ou entièrement) leurs revenus du travail que pour ceux qui ont des difficultés à subvenir à leurs propres besoins.

Depuis plus de 35 ans, WSM appuie avec l'ensemble du Mouvement ouvrier chrétien de la Belgique (ACW-MOC) et ses organisations constitutives, des mouvements sociaux dans le Sud qui œuvrent pour une meilleure protection sociale, **dans la conviction que la protection sociale est un outil fondamental pour réduire l'exclusion sociale et l'inégalité, la pauvreté et la vulnérabilité**. Par l'édition de cette publication, nous avons voulu expliquer notre vision et la vision des mouvements sociaux sur la protection sociale. Nous avons essayé de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi une protection sociale ?

Parce que c'est un mécanisme qui **génère de la richesse et la redistribue**. Parce qu'elle organise et renforce **la solidarité** entre jeunes et âgés, malades et non malades, pauvres et riches, du secteur formel et informel, d'un milieu rural et urbain. La protection sociale prévient et diminue l'exclusion sociale et l'inégalité, la pauvreté et la vulnérabilité. Pour toutes ces raisons, c'est un levier important pour arriver à une société juste.

2. Qu'est-ce que la protection sociale ?

Selon nous, la protection sociale comprend **quatre types de mesures : de prévention, de protection, de promotion et de transformation**. Toutes ces mesures essaient de donner une réponse ciblée aux différents besoins des différents groupes cibles dans la société. C'est pourquoi le financement de ces mesures peut se faire de plusieurs manières : cotisations sociales, impôts, combinaison des deux, ...

3. Quels rôles pour les mouvements sociaux ?

L'élaboration et la mise en place d'une politique de protection sociale **demande l'implication de plusieurs acteurs** dont les mouvements sociaux: ils organisent les gens pour défendre leurs intérêts et pour répondre à leurs besoins. En tant que mouvements, ils s'adressent à tout le monde, sans distinction, mais avec une attention spécifique pour ceux qui sont souvent oubliés : les travailleurs de l'économie informelle et la population rurale.

Les études de cas montrent bien comment cette vision est mise en pratique. Ce sont toujours des organisations de nature différente, travaillant avec d'autres groupes cibles, dans un contexte parfois totalement différent, mais qui n'ont qu'un seul but: étendre la protection sociale pour que tout le monde puisse en bénéficier, atteindre et maintenir un niveau de vie décent. Pour renforcer ce processus, nous aimerions encore vous faire part de notre agenda pour les 35 ans à venir.

1. Reconnaissance!

L'État doit tout d'abord **reconnaître et soutenir le travail des mouvements sociaux** dans le domaine de la protection sociale. Ils sont souvent les pionniers de l'extension réelle de la protection sociale aux personnes exclues des systèmes existants.

2. Un dialogue structurel!

Les autorités doivent **mettre en place un dialogue structurel au niveau national où tous les acteurs potentiels réunissent leurs expertises et approches, y compris les mouvements sociaux**. Cela est une condition essentielle pour arriver à une politique de protection sociale nationale, globale et largement soutenue.

3. Une approche intégrée!

Grace à un dialogue structurel et dynamique, les acteurs potentiels pourront **trouver le juste équilibre entre les différents types de mesures et les modes de financement les plus adéquats** pour donner la réponse la plus adaptée aux besoins de chacun. Une approche intégrée est la meilleure façon de mettre fin à la fragmentation de ce domaine politique.

4. Une communauté internationale solidaire!

Pour que ce processus de dialogue social, avec la participation de tous les acteurs, puisse réussir, il est d'une importance cruciale que la communauté internationale le soutienne pleinement. **Elle doit respecter la propriété des acteurs nationaux et faciliter l'élaboration et la réalisation d'une politique nationale, globale et largement soutenue**. Lors de l'exécution effective de la politique, elle doit être prête à investir les moyens techniques et financiers nécessaires à court, moyen et long terme.

ANNEXE I – MOUVEMENTS SOCIAUX ACTIFS EN PROTECTION SOCIALE EN AFRIQUE

Organisation	Pays
I. Accès à la santé	
Programme d'appui aux mutuelles de santé au Bénin (PROMUSAF)	Bénin
Fédération des unions nationales des travailleurs de la terre (FUNTRAT)	Bénin
Mouvement ouvrier pour le développement économique et social (MODES)	Bénin
Réseau d'appui aux mutuelles de santé (RAMS)	Burkina Faso
Organisation de développement de l'Archidiocèse de Gitega (ODAG)	Burundi
Union des syndicats libres du Cameroun (USLC)	Cameroun
Service d'appui aux initiatives locales de développement (SAILD)	Cameroun
Confédération des syndicats libres de Côte d'Ivoire (Dignité)	Côte d'Ivoire
Dynamic mutualiste (DYNAM)	Guinée
Union technique de la mutualité (UTM)	Mali
Confédération libre des travailleurs de Mauritanie (CLTM)	Mauritanie
Mouvement ouvrier chrétien du Congo (MOCC)	République Démocratique du Congo
Bureau diocésain des œuvres médicales de Bukavu (BDOM)	République Démocratique du Congo
Groupe recherche appui initiatives Mutualistes (GRAIM)	Sénégal
II. Sécurité et santé au travail	
Confédération nationale des travailleurs du Burkina Faso (CNTB)	Burkina Faso
Young christian workers (YCW)	Ghana
Christian workers movement (CWM)	Ghana
Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG)	Guinée
Confédération libre des travailleurs de Mauritanie (CLTM)	Mauritanie
Confédération nigérienne du travail (CNT)	Niger
Mouvement des travailleurs chrétiens du Niger (MTC Niger)	Niger
Confédération libre des travailleurs du Tchad (CLTT)	Tchad
Solidarité et action pour le développement durable (SADD)	Togo
Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT)	Togo
III. Sécurité des revenus	
Mouvement des travailleurs chrétiens du Bénin (MTC Bénin)	Bénin
Fédération des unions nationales des travailleurs de la terre (FUNTRAT)	Bénin
Mouvement ouvrier pour le développement économique et social (MODES)	Bénin
Mutuelle pour le développement à la base (MDB)	Bénin

Centre béninois pour l'environnement et le développement économique et social (CEBEDES)	Bénin
Confédération nationale des travailleurs du Burkina Faso (CNTB)	Burkina Faso
Mutualité-Femmes et Développement du Burkina (MUFEDE)	Burkina Faso
Développement intégré de la Région de Sanmatenga (DIRS)	Burkina Faso
Organisation de développement de l'Archidiocèse de Gitega (ODAG)	Burundi
Jeunesse providence AGAKURA	Burundi
Union des syndicats libres du Cameroun (USLC)	Cameroun
Confédération des syndicats libres de Côte d'Ivoire Dignité	Côte d'Ivoire
Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG)	Guinée
Kondo Jigima	Mali
Mouvement des travailleurs chrétiens (MTC) du Niger	Niger
Mouvement ouvrier chrétien du Congo (MOCC)	République Démocratique du Congo
Bureau diocésain des œuvres médicales de Bukavu (BDOM)	République Démocratique du Congo
Fédération des mouvements populaires (FMP)	Rwanda
Centre de formation des travailleurs du Rwanda (CEFOTRAR)	Rwanda
Congrès du travail et de la fraternité (COTRAF)	Rwanda
Groupe de recherche et d'appui des initiatives de développement économique (GRAIDE)	Sénégal

IV. Accès à la sécurité sociale

Fédération des unions nationales des travailleurs de la terre (FUNTRAT)	Bénin
Mouvement ouvrier pour le développement économique et social (MODES)	Bénin
Confédération nationale des travailleurs du Burkina Faso (CNTB)	Burkina Faso
Confédération syndicale du Gabon (COSYGA)	Gabon
Jeunesse ouvrière chrétienne du Gabon (JOC Gabon)	Gabon
Young Christian Workers (YCW)	Ghana
Christian Workers Movement (CWM)	Ghana
Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG)	Guinée
Mouvement des travailleurs croyants du Mali (MTC)	Mali
Confédération libre des travailleurs de Mauritanie (CLTM)	Mauritanie
Confédération nigérienne du travail (CNT)	Niger
Confédération libre des travailleurs du Tchad (CLTT)	Tchad
Solidarité et action pour le développement durable (SADD)	Togo

V. Autonomie alimentaire

Mouvement des travailleurs chrétiens du Bénin (MTC Bénin)	Bénin
Fédération des unions nationales des travailleurs de la terre (FUNTRAT)	Bénin
Mouvement ouvrier pour le développement économique et social (MODES)	Bénin
Mutuelle pour le développement à la base (MDB)	Bénin
Centre béninois pour l'environnement et le développement économique et social (CEBEDES)	Bénin

Centre Africa Obota	Bénin
Sœurs unies à l'oeuvre	Bénin
Union nationale des conducteurs de taxi-motos (UNACOTAMO)	Bénin
Confédération nationale des travailleurs du Burkina Faso (CNTB)	Burkina Faso
Mutualités femmes et développement du Burkina (MUFEDE)	Burkina Faso
Développement intégré de la Région de Sanmatenga (DIRS)	Burkina Faso
Jeunesse providence AGAKURA	Burundi
Confédération des syndicats libres de Côte d'Ivoire (Dignité)	Côte d'Ivoire
Oromo Self Reliance Association (OSRA)	Ethiopia
Hundee Oromo Grassroots Development Initiative (HUNDEE)	Ethiopia
Kondo Jigima	Mali
Groupe de recherche et d'appui des initiatives de développement économique (GRAIDE)	Sénégal
Women and Associations for Gain both Economic and Social (WAGES)	Togo
Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT)	Togo



ANNEXE II – MOUVEMENTS SOCIAUX ACTIFS EN PROTECTION SOCIALE EN ASIE

Organisation	Pays
I. Accès à la santé	
Gonoshasthaya Kendra (GK)	Bangladesh
National Workers Congress (NWC)	Sri Lanka
II. Sécurité et santé au travail	
Gonoshasthaya Kendra (GK)	Bangladesh
National Garment Workers Federation (NGWF)	Bangladesh
National Domestic Workers Movement (NDWM)	India
Konfederasi Serikat Buruh Sejahtera Indonesia – Confederation of Indonesia Prosperous Trade Union (K-SBSI)	Indonesia
General Federation of Nepalese Trade Unions (GEFONT)	Nepal
National Garment Workers Union (NGWU)	Nepal
National Trade Union Confederation - Independent (NTUC-I)	Nepal
Alliance of Health Workers (AHW)	Philippines
Christian Workers Movement of Sri Lanka (CWM Sri Lanka)	Sri Lanka
National Workers Congress (NWC)	Sri Lanka
Young Christian Workers of Sri Lanka (YCW Sri Lanka)	Sri Lanka
III. Sécurité des revenus	
Association of Rural Education and Development Services (AREDS)	India
Federation of Garment Textile Crafting & Shoes (GARTEKS)	Indonesia
Konfederasi Serikat Buruh Sejahtera Indonesia – Confederation of Indonesia Prosperous Trade Union (K-SBSI)	Indonesia
IV. Accès à la sécurité sociale	
Gonoshasthaya Kendra (GK)	Bangladesh
National Garment Workers Federation (NGWF)	Bangladesh
Coalition of Cambodia Apparel Workers Democratic Union (C-CAWDU)	Cambodia
Cambodian Labour Confederation (CLC)	Cambodia
Confederation of Free Trade Unions of India (CFTUI)	India
Christian Workers Movement of India (CWM India)	India
National Domestic Workers Movement (NDWM)	India
Young Christian Workers of India (YCW India)	India
Konfederasi Serikat Buruh Sejahtera Indonesia – Confederation of Indonesia Prosperous Trade Union (K-SBSI)	Indonesia
General Federation of Nepalese Trade Unions (GEFONT)	Nepal
National Trade Union Confederation - Independent (NTUC-I)	Nepal
Alliance of Health Workers (AHW)	Philippines
Young Christian Workers Philippines (YCW Philippines)	Philippines
National Workers Congress (NWC)	Sri Lanka
Young Christian Workers of Sri Lanka (YCW Sri Lanka)	Sri Lanka
National Congress Private Industrial of Employees (NCPE)	Thailand

ANNEXE III – MOUVEMENTS SOCIAUX ACTIFS EN PROTECTION SOCIALE EN AMÉRIQUE LATINE

Organisation	Pays
I. Accès à la santé	
Confederación Latinoamericana de Cooperativas y Mutuales de Trabajadores (COLACOT)	Continental - América Latina
Central General de Trabajadores de Guatemala (CGTG)	Guatemala
Centro Nacional de Promoción Social (CENPROS)/Panamedica	México
II. Sécurité et santé au travail	
Corriente de Renovación Independiente y Solidaridad Laboral (CRISOL)	Bolivia
Centro de Promoción de la Mujer - Gregoria Apaza	Bolivia
União Geral dos Trabalhadores (UGT)	Brasil
Juventud Obrera Católica de Ecuador (JOC Ecuador)	Ecuador
Central Autónoma de Trabajadores del Perú (CATP)	Perú
Asociación Mutual de Servicios Solidarios (AMUSSOL)	República Dominicana
Juventud Obrera Católica de Venezuela (JOC Venezuela)	Venezuela
III. Sécurité des revenus	
Casa Waki	Bolivia
Centro de Promoción de la Mujer - Gregoria Apaza	Bolivia
Juventude Operária Católica do Brasil (JOC Brasil)	Brasil
Centro de Ação Comunitária (CEDAC)	Brasil
Confederación Latinoamericana de Cooperativas y Mutuales de Trabajadores (COLACOT)	Continental - América Latina
Movimiento de los Trabajadores Campesinos de Guatemala (MTC Guatemala)	Guatemala
Central General de Trabajadores de Guatemala (CGTG)	Guatemala
Movimiento de Jovenes de la Calle (MOJOCA)	Guatemala
Alianza Cooperativista Nacional (ALCONA)	México
Movimiento Socio-Cultural para los Trabajadores Haitianos (MOSCTHA)	República Dominicana
Juventud Obrera Católica de Venezuela (JOC Venezuela)	Venezuela

IV. Accès à la sécurité sociale

Corriente de Renovación Independiente y Solidaridad Laboral (CRISOL)	Bolivia
Centro de Promoción de la Mujer - Gregoria Apaza	Bolivia
Movimento de Trabalhadores Cristãos (MTC Brasil)	Brasil
Juventude Operária Católica do Brasil (JOC Brasil)	Brasil
União Geral dos Trabalhadores (UGT)	Brasil
Juventud Obrera Católica de Ecuador (JOC Ecuador)	Ecuador
Juventud Obrera Católica de Perú (JOC Perú)	Perú
Asociación Mutual de Servicios Solidarios (AMUSSOL)	República Dominicana
Juventud Obrera Católica de Venezuela (JOC Venezuela)	Venezuela

V. Autonomie alimentaire

Casa Waki	Bolivia
Centro de Ação Comunitária (CEDAC)	Brasil
Alianza Cooperativista Nacional (ALCONA)	México



